Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10131 — Partners Group/Warburg Pincus/Ecom Express Private)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 24/16)

1. Le 12 janvier 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Partners Group AG («Partners Group», Suisse);

— Warburg Pincus LLC («Warburg Pincus», États-Unis);

— Ecom Express Private Limited («Ecom Express Private», Inde) contrôlée par Warburg Pincus.

Partners Group et Warburg Pincus acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Ecom Express Private.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Partners Group: société mondiale de gestion des investissements sur les marchés privés active dans divers secteurs;

— Warburg Pincus: société de capital-investissement mondiale ayant des sociétés de portefeuille actives dans divers secteurs (par exemple, les services aux consommateurs, les services industriels et aux entreprises, l'énergie, les services financiers, les soins de santé, l'immobilier et la technologie);

— Ecom Express Private: prestataire de services logistiques tiers en Inde.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10131 — Partners Group/Warburg Pincus/Ecom Express Private

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Télécopie +32 22964301

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE